



DAMPIERRE-LES-BOIS

Info Magazine

N°24
Décembre 2016



Une nouvelle école...
Un nouveau préau...

MC coiffure 03.81.93.05.98

Sandrine Isarte

28 Grande-Rue
25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

mardi et vendredi : 9h à 18 h
mercredi : 9h à 12h
jeudi : 9h à 20h30
samedi : 7h à 14h



SARL DOUGOUD

AGENT PEUGEOT PEUGEOT

16 bis, rue de Beaucourt
25490 DAMPIERRE LES BOIS
Tél. 03 81 93 01 39 - Fax : 03 81 93 27 23

E-mail : sarl.dougoud@wanadoo.fr



Boulangerie Jamrosek J.P.C.

Maitre Artisan

« Pain à l'Ancienne cuit au four à bois »

35 Grande Rue
25490 DAMPIERRE LES BOIS
03 81 93 01 17



CROQ KEBAB

RESTAURATION RAPIDE
sur place ou à emporter

15 Grande-Rue
2549 Dampierre-les-Bois
Tél. : 03.81.96.15.15



Fm informatique

- Vente informatique
- Maintenance informatique
- Formation
- Création et Hébergement de sites internet
- Téléphonie VOIP

8 Grande-Rue - 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél. 03 81 31 12 63 - Fax : 03 81 31 12 31

<http://www.fm-informatique.com> / e-mail : lionel@fm-informatique.com

L'Ongle de Valérie

"Et vos mains s'embellissent"

03.81.93.29.16
06.63.25.41.60

6 Rue du Temple
25490 DAMPIERRE LES BOIS



Quincaillerie - Droguerie

HOME BY MULLER

4, Rue des Vergers 25490
DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél. 09.82.25.67.63 - Fax. 09.83.24.67.63
mail : h-b-m@orange.fr

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 19h (fermeture le jeudi matin
et le samedi à 18h)

NOUVEAU : RELAIS POSTE À VOTRE SERVICE



Angel' Coiff

à domicile

Contactez moi au 06 78 48 94 25



ÉDITORIAL

Tournés vers l'avenir

L'année 2016 se termine dans un contexte général assez morose pour beaucoup de raisons : difficultés économiques ou sociales, insécurité... Nous ne pouvons ignorer qu'une partie de nos concitoyens souffre et se trouve confrontée à des situations délicates liées au chômage ou à la précarité. Aujourd'hui encore plus qu'hier, nous devons faire preuve de compréhension et de solidarité envers les plus fragiles de notre société.

Au niveau intercommunal, l'année 2017 marquera une grande évolution. La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, qui comptait jusqu'à aujourd'hui 29 communes, regroupera dès le 1^{er} janvier 72 communes. La nouvelle répartition des sièges fait que Dampierre perdra un délégué communautaire.

Au niveau communal, nous devons faire preuve d'une grande vigilance dans la gestion des deniers publics tout en continuant d'apporter une réponse aux besoins de nos habitants. Comme vous avez pu le constater, les investissements de l'année 2016 sont prioritairement tournés vers la jeunesse. L'extension de l'école maternelle a permis de réintégrer l'ensemble des maternelles sur le même site et de faire face à l'ouverture de la 5^{ème} classe à Jacques Prévert. De même, la réhabilitation du site Concastri va permettre à nos services techniques de travailler dans des locaux plus grands et de libérer l'espace à proximité de l'école pour une meilleure organisation du service périscolaire. Ces projets que nous vous présentions en décembre 2015 sont devenus réalité, ils ont été inaugurés le 19 novembre dernier. Durant la même période, la rue des Minerais a subi une réfection en profondeur avec la création d'une conduite d'assainissement par PMA et la reprise de la totalité de la voirie par la commune.

Les investissements 2017 devraient être consacrés principalement à la transformation des ateliers actuels. Le projet proposé par notre architecte modifiera bien sûr le bâtiment, mais aussi l'ensemble du secteur. Le dossier concernant l'urbanisation de la Combe Saint-Laurent a lui aussi évolué avec la déclaration d'utilité publique et d'intérêt général du projet d'écoquartier qui pourrait, à terme, accueillir une quarantaine de logements. Pour mener à bien nos projets, nous sommes très attentifs à l'étude de leur financement en optimisant les aides.

Dampierre est une commune reconnue pour sa dynamique associative. Je tiens à remercier les présidents et toutes les personnes qui consacrent de leur temps pour entretenir cette vie locale riche dans le bien vivre ensemble. Le Téléthon a encore mis en valeur cette vie associative ainsi que la générosité des Dampierrois.

La période de fin d'année est un moment où l'on se retrouve en famille ou entre amis pour les fêtes de Noël et du jour de l'An. Ces moments sont importants pour resserrer des liens et pour se ressourcer. A chacune et chacun d'entre vous, je souhaite une bonne et heureuse année 2017, une bonne santé et une pleine réussite dans vos projets, en ayant une pensée bienveillante pour celles et ceux qui n'ont pas la chance de profiter de ces moments festifs à cause de la solitude, la maladie ou l'indifférence...

Le Maire,
Marc TIROLE



SOMMAIRE

BILAN Pages 4-5

Une année 2016
riche en réalisations

PROJETS Pages 6-7

Zoom sur
le bâtiment périscolaire

RÉTRO Pages 8-9

Une année en images

VIE ÉCONOMIQUE Pages 10-11

L'entreprise Loichot
Le garage Dougoud
Élégance Stores

LA VIE DU VILLAGE Page 12

Rencontre avec les chasseurs

PORTRAIT Page 13

René Montanari

PRATIQUE Page 14

Les informations en bref

INFO-MAGAZINE

Mairie de Dampierre-les-Bois
25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

Téléphone : 03.81.93.01.18
E-mail :

mairiedampierresbois@wanadoo.fr

Site internet : www.dampierresbois.fr



Directeur de la publication :
Marc TIROLE
Responsable de la rédaction :
Daniel LEHMANN

Conception - réalisation :
ALINEA - DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél : 06.80.85.78.66
Impression ESTIMPRIM
Dépôt légal décembre 2016

Une année 2016 riche en réalisations

Deux bâtiments (l'extension de l'école maternelle et les nouveaux ateliers municipaux) et d'importants travaux de voirie sur la rue des Minerais, l'année 2016 a été animée sur le plan des investissements.

Il y a tout juste une année, dans ce magazine, nous vous présentions les deux projets majeurs de l'année 2016, en l'occurrence l'agrandissement de l'école maternelle et le transfert des ateliers municipaux.

Un an après, ces deux projets ont été réalisés : comme prévu, l'extension de l'école maternelle a été opérationnelle dès la rentrée scolaire de septembre dernier, tandis que les nouveaux ateliers municipaux, inaugurés il y a un mois à peine, sont désormais disponibles pour nos employés.

Ecole maternelle : de l'espace

Seuls peut-être les plus « anciens » s'en souviennent : il n'y a pas si longtemps, l'école primaire ne comptait plus que trois classes. L'augmentation de la population dampierroise (qui flirte aujourd'hui avec les 1.700 habitants) et l'accueil de nouvelles (jeunes) familles a engendré ces dernières années une forte augmentation des effectifs scolaires, à tel point qu'une troisième classe de maternelle, récemment créée, avait dû s'installer dans une classe libre de l'école primaire. Les élus s'étaient donc penchés sur l'éventualité d'agrandir l'espace à l'école maternelle, c'est ainsi qu'est né le projet d'extension dessiné par l'architecte Philippe Donzé. Le souci a été de respecter l'architecture du bâtiment et de ne pas sortir du périmètre clôturé.

Les travaux ont commencé au début du printemps avec un objectif affiché, que les nouveaux locaux soient utilisables pour la rentrée de septembre. Objectif atteint !

Le projet a consisté à aménager une nouvelle salle de classe d'une surface de 50m² sur l'arrière du bâtiment, avec une liaison directe avec l'existant. En parallèle, et pour répondre à une demande, les élus ont décidé de faire réaliser en même temps un préau contigu à cette extension. Depuis la rentrée, la maternelle accueille donc à nouveau les enfants de grande section, ce qui a porté les effectifs de l'école à 62 élèves.

Ateliers municipaux : le déménagement

Afin de donner une nouvelle destination aux ateliers municipaux (voir pages suivantes), les services techniques ont déménagé rue des Rochers, dans l'ancien bâtiment Concastri acquis par la commune il y a trois ans. Ce bâtiment de 350 m² a fait l'objet d'une réhabilitation totale (toiture en bacs acier, bardage métallique et cloisonnements intérieurs), les employés communaux disposant désormais d'une centaine de mètres carrés supplémentaires par rapport à leurs anciens locaux rue de la Place. Et, surtout, ils pourront mieux manœuvrer leurs engins, le site s'étendant sur environ 60 ares.



De la construction du préau de l'école maternelle l'été dernier... à son utilisation par les écoliers à la rentrée de septembre.



La mutation de l'ancien bâtiment Concastri, devenu aujourd'hui les ateliers municipaux.



Les deux inaugurations (ici à l'école maternelle) ont eu lieu en présence du Sous-Préfet, du Député Frédéric Barbier, du Sénateur Martial Bourquin, du Président de PMA Charles Demouge, des Conseillers départementaux David Barbier et Christine Coren-Gaspéroni et de l'ensemble des élus dampierrois.



Visite de la nouvelle classe de l'école maternelle...



L'inauguration des nouveaux ateliers municipaux.



Dans les vastes locaux des nouveaux ateliers...

La rue des Minerais refaite à neuf



La couche finale d'enrobé a été posée à la mi-novembre.

Sept mois de patience auront été nécessaires aux riverains de la rue des Minerais ! Entre mai et novembre, cette rue a fait l'objet d'importants travaux qui avaient été expliqués en détails aux riverains lors d'une réunion organisée par la Municipalité.

Pays de Montbéliard Agglomération a procédé à la mise en conformité de l'assainissement (mise en séparatif du réseau), remplaçant également la conduite des eaux usées sur un linéaire de 500 mètres.

En fin d'opération, la commune de Dampierre a pris à sa charge la réfection complète de la rue des Minerais qui a reçu une couche d'enrobé bienvenue...

Chiffres

Concernant le coût de ces différentes opérations, voici les chiffres à retenir :

Extension de l'école maternelle et réhabilitation de l'ancien bâtiment Concastri : 498.479 € (travaux et études), participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour **110.746 €**, de Pays de Montbéliard Agglomération (Fonds de Concours) pour **120.000 €**, du Département pour **15.759 €** et de la réserve parlementaire du Député Frédéric Barbier pour **12.000 €**.

Travaux de voirie rue des Minerais : les travaux d'assainissement ont été réalisés et financés par Pays de Montbéliard Agglomération. Seule la réfection de la rue a été à la charge de la commune pour un coût de **140.000 €**. L'Etat a apporté une participation de **42.000 €** au titre de la DETR.

PROJETS Le principal projet de l'année 2017 sera le réaménagement des anciens ateliers municipaux en bâtiment périscolaire. Nous vous présentons les plans de cette opération qui sera lancée dès les beaux jours.

Zoom sur le bâtiment périscolaire

Les anciens ateliers municipaux ne vont pas rester vides très longtemps ! En effet, les élus ont très largement anticipé la nouvelle destination du bâtiment puisque son projet de réhabilitation est d'ores et déjà bouclé, le démarrage des travaux étant prévu au début du printemps. Les anciens ateliers vont donc devenir un bâtiment dédié au périscolaire (en attendant de lui trouver un nom « officiel »). La totalité de la surface, environ 250 m², sera donc consacrée aux enfants pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

Davantage d'espace pour les enfants

Ces derniers temps, les élèves étaient de plus en plus à l'étroit tant pour l'accueil périscolaire, assuré jusqu'à présent dans la salle pluridisciplinaire de l'école primaire, que pour la restauration du midi, organisée au Centre Socio-Culturel.



Les enfants fréquentant le service de restauration scolaire s'y plaisent... mais ils sont un peu à l'étroit au Centre Socio-Culturel...

L'opportunité de transférer les ateliers municipaux sur l'ancien site Concastri a donc représenté une belle opportunité pour les élus, d'autant que, dans le secteur de l'école, il n'existe pas de terrain disponible pour construire un bâtiment neuf.

Aussi, l'architecte Philippe Donzé, qui a déjà réalisé l'école primaire, l'extension de la maternelle et les nouveaux ateliers, a-t-il planché sur cette mutation d'un bâtiment à vocation plutôt industrielle en locaux confortables et adaptés pour des activités scolaires.

Du bâtiment précédent, on ne gardera que l'enveloppe extérieure, tout le reste étant refait à neuf, la toiture, les ouvertures, les cloisonnements intérieurs, le dallage au sol,...

Bien sûr, une cuisine aux normes requises sera créée, avec notamment une armoire froide, un four de remise en température et une centrale de nettoyage. Outre les locaux techniques et les sanitaires, le bâtiment offrira une vaste salle-à-manger (environ 60 m²) et une autre salle contiguë pour le périscolaire (environ 54 m²), séparées par une cloison amovible qui, en cas de besoin, pourra ne faire qu'une salle de plus de 100 m².

La capacité de la restauration nettement augmentée

Ces nouvelles installations permettront non seulement aux élèves d'avoir davantage d'espace, mais aussi d'augmenter les places à la restauration scolaire. Actuellement, ce service a atteint sa capacité maximale (37 personnes avec les accompagnateurs), à tel point que plusieurs demandes ont malheureusement dû être refusées. Par la suite, une cinquantaine d'enfants pourront être accueillis.

A propos des délais, la Municipalité souhaiterait disposer de la nouvelle structure le plus tôt possible. Mais vu la complexité du chantier, le bâtiment réhabilité ne pourra pas être disponible pour la rentrée scolaire 2017/2018, mais plutôt au début de l'année 2018.

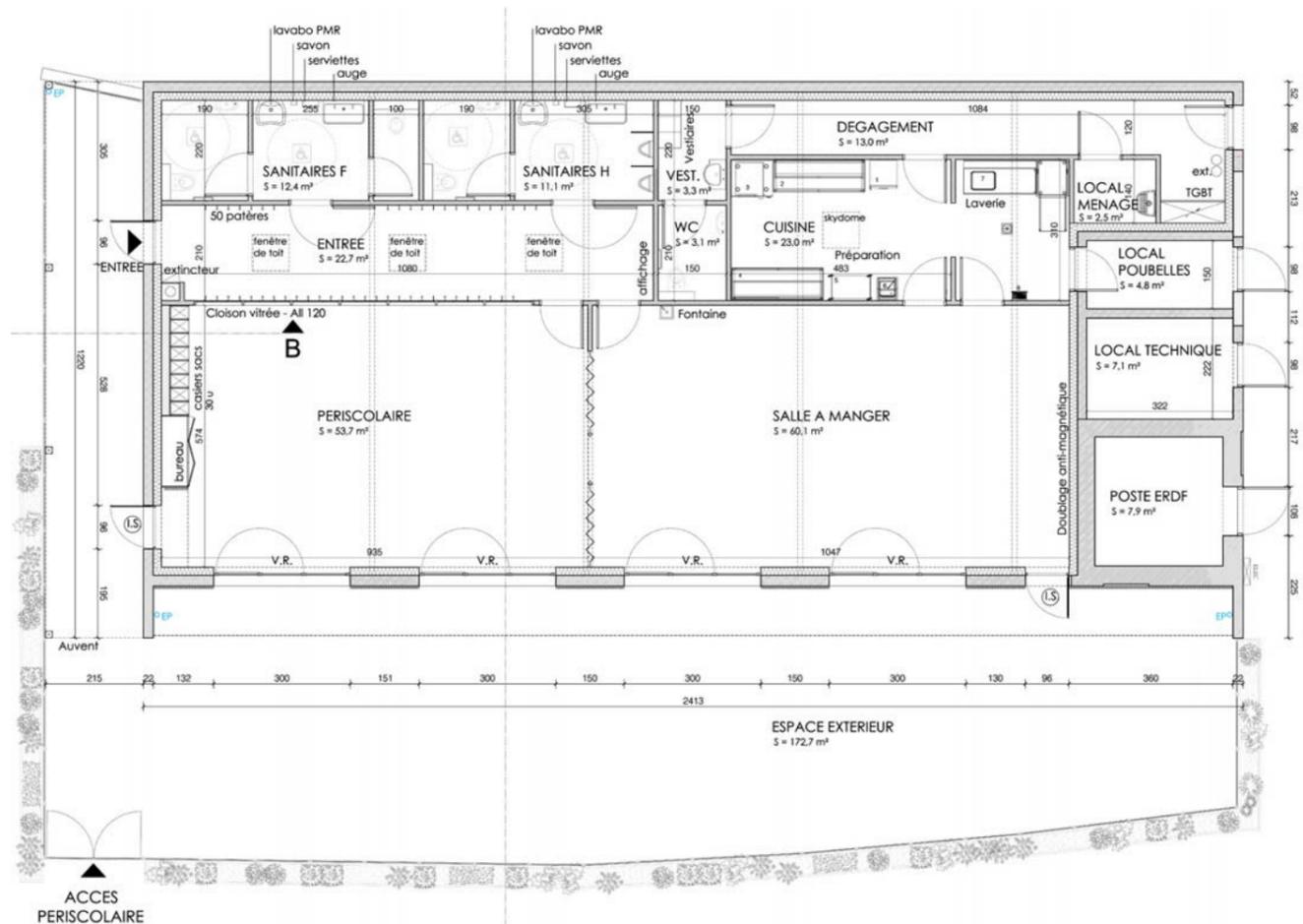
Chiffres

Le coût global de cette opération sera de l'ordre de 550.000 €. La Municipalité a sollicité le concours de plusieurs partenaires, l'Etat, la Région, le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et les fonds de concours de Pays de Montbéliard Agglomération. Si l'on ne connaît pas encore le montant de ces participations, on sait déjà que l'enveloppe totale sera supérieure aux aides perçues tant pour l'extension de l'école maternelle que du transfert des ateliers.

L'esquisse du bâtiment réhabilité et le plan d'aménagement intérieur



Avec un accès prévu sur le côté, le nouveau bâtiment s'inscrira parfaitement dans le paysage.



Le plan d'aménagement, avec notamment deux salles principales, l'une pour la restauration, l'autre pour les activités périscolaires.

RÉTRO

Une année en images



Janvier : Cérémonie des vœux.



Janvier : Repas des Seniors.



Février : Opération Entraide.



Mars : Nettoyage de printemps.



Avril : Inauguration des travaux du Gros-Pré.



Mai : Brocante.



Mai : «Je fleuris mon village».



Juin : Marché du Soir.



Juin : Fête de la Musique.



Juin : Expo peinture.



Septembre : Portes ouvertes au Foyer des Jeunes.



Septembre : Journée des associations.



Novembre : Inauguration de l'extension de l'école maternelle.

Stéphanie Loichot a repris le flambeau

Installée sur le Parc d'Activités du Moulin depuis février 2002, l'entreprise Loichot a connu un drame cette année avec la disparition de son patron, Fabien Loichot, le 8 mars dernier. Durant sa très courte maladie, Fabien a eu cependant le temps de faire le nécessaire pour que Stéphanie, son épouse, puisse lui succéder. Avec le courage que l'on imagine aisément, Mme Loichot a donc pris les rênes de l'entreprise dès le printemps 2016. Déjà salariée dans l'entreprise, où elle effectuait des tâches de secrétariat et de comptabilité, elle s'est donc retrouvée Présidente de la SAS, à la tête de cette PME qui emploie une quarantaine de salariés : «*Mon mari avait une âme d'entrepreneur et il voulait se diversifier. C'est ainsi qu'il avait racheté l'entreprise Debard d'Arbouans, puis la Miroiterie*

Wehr à Etupes. Il a eu le temps de me nommer gérante de ces sociétés. Mais j'ai revendu Wehr en juillet et Debard sera cédé en fin d'année. J'ai souhaité ne conserver que l'entreprise Loichot pour que l'on se concentre sur les activités de cette entreprise.» Dans l'intervalle, Stéphanie Loichot a pu compter sur une aide de choix : «*Mon frère Jérôme Legat a quitté son entreprise pour venir travailler ici, avec moi. Depuis fin mars, il assure les fonctions de directeur et, en fait, il a repris les fonctions qui étaient celles de Fabien, davantage la partie technique, les relations avec les clients et la gestion des gros chantiers. Pour ma part, je me consacre au volet administratif des activités de la société.*» Il n'empêche que la décision a été difficile à prendre : «*Heureusement que j'étais déjà dans l'entreprise, j'étais en relation avec les banques, avec les clients. Fabien se reposait*

beaucoup sur moi et je connaissais forcément très bien le fonctionnement de l'entreprise. Sans cela, les choses auraient été encore plus compliquées, voire impossibles. Et je tiens à remercier tous nos clients qui ont continué à nous faire confiance, même en ayant perdu, en la personne de Fabien, notre «chef d'orchestre...» Spécialisée dans les fermetures, l'entreprise Loichot assure la fabrication et la pose de menuiseries extérieures en aluminium et en PVC. Si la société travaille beaucoup avec les collectivités, elle est également à la disposition des particuliers. Depuis quelque temps, l'entreprise développe d'ailleurs son offre à leur intention, notamment en proposant des pergolas bioclimatiques.



Stéphanie Loichot (en médaillon) a repris l'entreprise que dirigeait son mari.

Son chiffre d'affaires s'est stabilisé entre 6 et 7 millions d'euros par an ces dernières années et Stéphanie Loichot



compte bien perpétuer le travail de son défunt mari. **Entreprise Loichot, rue des Emaux à Dampierre-les-Bois. Téléphone : 03.81.99.60.30.**

Bientôt 50 ans d'existence pour le Garage Dougoud



Le garage Dougoud et son équipe : de gauche à droite Nathalie Lé, Aurélio Barbosa, Guy Colin et Sylvain Martin.

Le garage Dougoud est l'un des commerces les plus anciens du village puisque cela fait bientôt cinquante ans qu'il est installé à Dampierre. Daniel Dougoud, qui avait commencé au centre du village en 1969 (en face de la Mairie, où se trouve aujourd'hui le salon de coiffure),

a ensuite fait construire son garage rue de Beaucourt, c'était en 1973, d'abord sous l'enseigne Renault. Il l'a tenu jusqu'en 2000, date à laquelle il a cédé son affaire, reprise par Guy Colin qui en est toujours le patron aujourd'hui. Dans l'intervalle, en 1988, il avait changé d'enseigne pour prendre la marque Peugeot. Pour la petite histoire, M. Colin aurait pu donner son nom à son nouveau garage, mais il a conservé l'enseigne initiale. Explications de l'intéressé : «*En fait, je possède un garage à enseigne Renault à Beaucourt. Et, à l'époque, on n'avait pas le droit d'avoir deux garages avec deux marques différentes... voilà pourquoi le garage de Dampierre a conservé son nom d'origine.*» Déjà propriétaire de son entreprise beaucourtoise (six salariés aujourd'hui), M. Colin a acquis le garage Dougoud un peu par hasard, comme il l'explique : «*M. Dougoud devait le céder à l'un de mes concurrents. Mais les deux parties ne se sont pas entendues, M. Dougoud m'a appelé... et l'affaire a été conclue en cinq minutes !*» M. Colin a alors recruté Aurélio Barbosa

comme chef d'atelier et Nathalie Lé au secrétariat, Sylvain Martin venant renforcer l'équipe en 2008. Le garage Dougoud a continué son activité comme par le passé, assurant la réparation des voitures, mécanique et carrosserie, mais aussi le dépannage (pendant les heures d'ouverture) et la vente de véhicules neufs et d'occasion. «*Il existe certaines marques de voitures que nous ne prenons pas en charge, précise Aurélio Barbosa, par exemple parce qu'il est compliqué de trouver les pièces.*» Il y a deux ans, M. Colin a investi dans l'agrandissement du garage de Dampierre, avec un bâtiment accolé d'une surface de 160 m² dont un espace d'environ 40 m² sera prochainement consacré à un hall d'exposition. M. Colin estime que le monde de l'automobile a beaucoup évolué depuis quelques années et il faut être de plus en plus connaisseur pour intervenir dans les moteurs actuels, bourrés d'électronique : «*C'est vrai que le personnel et le matériel ont dû évoluer constamment tant la technologie est différente. Cela dit, les voitures sont aujourd'hui bien plus fiables qu'il y a une dizaine d'années.*» **Garage Dougoud, 16 bis rue de Beaucourt à Dampierre-les-Bois. Téléphone : 03.81.93.01.39. Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.**

Elégance Stores s'est installé



Alaattin Karatas propose du matériel de haute technologie.

Depuis le printemps dernier, Alaattin Karatas a repris l'ancien salon de coiffure au 42 rue de Beaucourt (près de Netto) pour y installer un «show-room» spécialisé dans la vente de stores et de pergolas. «*Elégance Stores*» commercialise et installe les produits de la marque Rising, spécialiste mondial dans le domaine des pergolas, des stores et des abris de terrasse en aluminium. Dans ses vastes locaux, M. Karatas propose un bel échantillonnage de ses produits, il peut même effectuer des démonstrations très parlantes aux clients potentiels. Il faut dire que les produits qu'il propose sont «high tech», les pergolas et stores du XXI^{ème} siècle se manipulant avec des télécommandes et pouvant offrir un éclairage incorporé par leds. Un show-room vraiment à découvrir !

Jeune entrepreneur de 26 ans, Alaattin Karatas est beaucourtois d'origine. Après des études en mécanique productique, il a cherché un métier alliant mécanique, commerce et contact avec le public, il l'a trouvé en créant cette société... avec les précieux conseils de son père, propriétaire d'un restaurant dans la cité du Grammont.

Elégance Stores, 42 rue de Beaucourt à Dampierre-les-Bois. Téléphone : 03.81.93.39.15. Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. e-mail : contact@elegance-stores.com, site internet : www.elegance-stores.com

Paul Coizet, défenseur des droits

Vous êtes en désaccord avec une décision ou le comportement d'une administration ou d'un organisme chargé d'un service public ? Vous pensez être victime d'une inégalité de traitement ? Vous considérez qu'un enfant ou un adolescent de votre entourage ne peut pas bénéficier de l'un des droits fondamentaux issus de la Convention internationale des Droits de l'Enfant ? Vous avez été victime ou témoin d'un comportement que vous estimez abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité ? Paul Coizet, ancien Conseiller général, a été nommé délégué du Défenseur des Droits. Il a pour mission de veiller à la protection des droits des citoyens et de leurs libertés, et de promouvoir l'égalité dans quatre domaines : **les droits des usagers des services publics, la défense des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations et le respect de la déontologie de la sécurité.** Il pourra vous aider dans le règlement amiable des litiges. Son recours est gratuit.

Pour le rencontrer : permanence tous les deuxièmes lundis du mois à l'INFA Franche-Comté, 11 rue de Belfort à Audincourt, téléphone : 03.81.91.76.60. Pour contacter Paul Coizet par mail : paul-coizet@defenseurdesdroits.fr

Rencontre avec les chasseurs

Les chasseurs sont de vrais amoureux de la nature et ne font pas que traquer le gibier. Rencontre avec les chasseurs dampierrois.

Les chasseurs n'ont pas toujours bonne presse ! Ils ne sont pas forcément toujours très appréciés... et ils le savent. C'est la raison pour laquelle il peut être utile de préciser leurs activités et d'expliquer que la chasse fait l'objet d'une réglementation très stricte. Créée dans les années 70, la société de chasse de Dampierre est présidée depuis 1989 par Francis Pihet. Elle compte aujourd'hui dix sociétaires (de 30 à 88 ans !) qui se retrouvent dans la forêt dampierroise... lorsqu'ils en ont le droit. En effet, la chasse est très encadrée dans notre pays, les règles régissant chaque département étant fixées par la Fédération départementale, ces règles étant parfois différentes suivant les régions.

Dans le département du Doubs, les jours de chasse autorisés sont le jeudi, le samedi, le dimanche et les jours fériés, du lever au coucher du jour. Francis Pihet : «*En particulier dans notre département, les chasseurs sont très bien gérés et les choses sont «carrées». Ainsi, pour cette année 2016, la Fédération nous a attribué onze chevreuils et six sangliers à tuer, trois gros (plus de 40 kg) et trois petits (moins de 40 kg), pas un de plus ! Les gens qui pensent que les chasseurs «font de la viande» se trompent, tout est contrôlé et on ne fait pas ce que l'on veut...»*



M. Dominguez (garde) et M. Pihet (Président).

Pourquoi ces chiffres ? «*Un comptage des animaux est effectué chaque année par la Fédération sur une surface donnée. Un pourcentage est ensuite appliqué en fonction des observations et on obtient donc les attributions sur le secteur concerné, suivant sa surface. A Dampierre, il y a 350 hectares «chassables», dont 250 hectares de forêt, on nous a donc attribué ce nombre d'animaux.»*

Les chasseurs disposent de bracelets avec des fiches de prélèvements. A chaque fois qu'un animal est abattu, ils doivent lui apposer un bracelet à la patte arrière et envoyer la fiche de prélèvement à la Fédération dans les cinq jours.

La cohabitation avec les promeneurs

A Dampierre, il y a plusieurs grands massifs de chasse, le secteur du Gros-Pré, la route d'Etupes, le secteur de la Fontaine Bernard et quelques petits bois dans des plaines. La cohabitation dans la forêt des promeneurs et des chasseurs n'est pas du tout



Le 22 octobre dernier, les chasseurs dampierrois avaient invité des chasseurs d'autres sociétés du secteur pour une rencontre amicale.

incompatible. D'abord, les chasseurs ne tirent pas «sur tout ce qui bouge», et jamais sans identification. Ensuite, ils placent des panneaux pour indiquer les temps de chasse... et ils apprécient beaucoup que les gens qu'ils croisent dans la forêt s'arrêtent pour discuter, cela leur permet d'expliquer leur démarche : «*Nous ne faisons pas que chasser, nous avons aussi une démarche écologique, par exemple en ramassant les déchets qui traînent dans le bois ou en prévenant la Mairie quand nous trouvons parfois des dépôts volumineux. Et nous faisons également la chasse aux nuisibles, qu'il s'agisse des renards, des fouines, des martres ou même des corbeaux qui peuvent faire des dégâts sur les maisons. Pour ces animaux-là, il n'y a pas de déclaration à effectuer.»*

La chasse est donc sans risque ? Les explications du garde, Jean-Claude Dominguez : «*Le risque zéro n'existe pas, mais toutes les mesures de sécurité sont prises. Le plus dangereux, c'est le ricochet, une belle perdue en quelque sorte. C'est pourquoi il nous est demandé d'effectuer des tirs «fichants», donc qui rentrent dans le sol. Mais de toute façon, à partir du moment où un chasseur aperçoit quelqu'un, il ne tire plus. Mais c'est vrai que la bonne démarche pour un promeneur est de se vêtir de couleurs claires...»*

Les chasseurs tiennent donc à marteler que leur activité n'est pas de la destruction, mais bel et bien de la régulation. Quand un animal est abattu, on parle d'ailleurs de «prélèvement». Si la chasse est pour eux une passion, elle est nécessaire pour de multiples raisons, une surpopulation animale pouvant également engendrer bien des problèmes. A quelques jours de la fin de l'année, les chasseurs dampierrois n'ont pas encore atteint leur quota puisqu'ils ne possèdent à leur tableau de chasse que cinq chevreuils et un seul gros sanglier de 66 kg. Mais, pour eux, la meilleure saison est l'hiver, lorsque les feuilles des arbres sont tombées, ce qui leur donne une meilleure visibilité.

La régulation au nom de la sécurité

Sans les chasseurs, les collisions entre véhicules et gibiers seraient beaucoup plus nombreuses dans les secteurs forestiers. Il n'est pas rare que des accidents, plus ou moins graves, se produisent, notamment dans le bois reliant Dampierre et Etupes. Et on connaît les dégâts que peut faire un sanglier sur une voiture... A ce propos, il faut savoir qu'un automobiliste tuant un chevreuil ou un sanglier lors d'une collision a le droit d'emporter l'animal, à condition toutefois d'avoir averti la gendarmerie et donné ses coordonnées. S'il emmène l'animal «en douce», son geste sera considéré comme du braconnage ! La chasse est donc également un gage de sécurité pour les usagers de la route. Francis Pihet : «*A une certaine époque, je résidais près de la forêt de Senlis, dans l'Oise. Il y avait des cerfs et des biches à tuer, pour assurer la sécurité routière à proximité. Si les chasseurs ne parvenaient pas à tirer le gibier prévu, un fabricant de charcuterie venait poser des filets pour capturer le gibier et en faire du saucisson...»*



Une vie d'engagements

Elu municipal pendant près de quarante ans, Président de la Batterie-Fanfare de Dampierre, René Montanari coule désormais des jours tranquilles après une vie trépidante. Portrait.

Il avoue d'entrée que, depuis qu'il a stoppé ses activités, jamais les journées n'ont passé aussi vite ! A 85 ans, René Montanari a du mal à masquer son émotion lorsqu'au hasard d'un portrait qu'on a souhaité lui consacrer, il doit regarder dans le rétroviseur et raconter les grands moments d'une vie bien remplie. Il le fait d'ailleurs sans peine, appelant quand même son épouse Marthe pour se faire confirmer quelques dates, son mariage ou sa retraite par exemple...

René Montanari est ce qu'on a coutume d'appeler un Dampierrois de souche puisqu'il est né à Dampierre, plus précisément dans les cités du Gros-Pré, où ses parents immigrés italiens s'étaient installés.

Il a donc passé son enfance au village, suivant l'école communale en compagnie d'un ami qui habitait également au Gros-Pré, en la personne d'André Overnoy, qui fut ensuite maire de 1983 à 2008. Après des études à l'école professionnelle de Beaucourt, il obtint un CAP d'ajusteur : «*A l'époque, le CAP était la fin du cycle, principalement pour devenir ajusteur car on en avait besoin. Je suis ensuite entré tout naturellement chez SBM, la Société Belfortaine de Mécanographie, à Beaucourt, spécialisée dans l'horlogerie, les machines à écrire et divers produits qui se sont développés au fil des années.»* Juste avant cela, René et son copain André avaient été confrontés à la fin de la deuxième guerre mondiale, en conservant un souvenir particulier : «*Sur la fin de la guerre, le secteur du Gros-Pré, ligne de résistance, était devenu dangereux. Du coup, il avait été décidé de protéger les enfants et pendant six mois, je me suis ainsi retrouvé dans une famille à Zurich, avant de pouvoir réintégrer le domicile familial à la libération.»*

Une carrière fidèle et un engagement municipal

Après deux ans de service militaire à Toulouse et Dijon, René Montanari resta fidèle à son entreprise durant toute sa carrière qu'il acheva en 1988 à l'âge de 57 ans : «*Après l'horlogerie et les machines à écrire, j'ai travaillé dans les moteurs électriques. J'ai terminé comme cadre mais j'ai surtout toujours été considéré comme un bon technicien, j'étais dans mon élément. On m'envoyait aussi en Allemagne pour acheter des machines, on m'a également confié le lancement d'une usine de machines à écrire à Dannemarie.»*

Sur le plan personnel, René Montanari trouva l'amour auprès de Marthe Bohrer, une jolie jeune fille qu'il rencontra au bal (voir encadré). Il l'épousa en 1955 et le couple, après être resté encore dix ans au Gros-Pré, construisit un pavillon dans le lotissement de la Carrière où M. et Mme Montanari résident toujours. Ils ont donné naissance à deux enfants, Francis en 1959 et



René Montanari : une vie intense et une multitudes de souvenirs.

Valérie en 1971.

Cette année-là, justement, la vie de René Montanari allait prendre un virage : «*Le Maire de l'époque, André Martin, est venu me voir pour me proposer de me présenter sur sa liste aux élections municipales. Au départ, je n'ai pas été enchanté. Ce n'était pas trop mon «truc» et j'avais une vie professionnelle très chargée, c'était l'époque où je travaillais à Dannemarie, je partais chaque jour pour la journée complète. Mais il faut croire qu'il a su me convaincre puisque j'ai fini par accepter...»* René Montanari est donc entré au Conseil municipal en 1971, d'abord comme simple Conseiller. Réélu à plusieurs reprises, il effectua au total six mandats (37 années d'élu), les derniers en tant que 1^{er} Adjoint d'André Overnoy, représentant également la commune durant quelques années à la Commaunauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. C'est en 2008 qu'il jugea (et son épouse aussi !) qu'il était temps de passer la main. Cela dit, il ne regrette rien : «*Ces fonctions d'élu ont été très intéressantes, même si elles ont été parfois difficiles à concilier avec ma vie professionnelle. Nous avons fait évoluer le village, en construisant la Salle des Fêtes, l'école primaire et bien d'autres choses... et je suis heureux que, l'an passé, des travaux de voirie aient été réalisés au Gros-Pré. J'ai aimé être au service des gens, même si les élus ne peuvent pas tout faire et surtout pas des miracles !»* En parallèle, M. Montanari a également assuré pendant longtemps les fonctions de Président de la Batterie-Fanfare L'Espérance.

Aujourd'hui, il se repose. L'été, c'est plutôt le jardin qui l'occupe. Mais il passe aussi un peu de temps à bricoler, son principal passe-temps. Il a surtout la passion du bois et, depuis longtemps, il réalise de magnifiques meubles et

objets avec son tour à bois, il a même façonné la rampe d'escalier menant à l'étage de sa maison. «*Je mets trois fois plus de temps qu'un professionnel...»* avoue-t-il, mais j'y arrive !»

Entre René Montanari et André Overnoy, c'est une vraie histoire d'amitié qui existe toujours aujourd'hui puisqu'ils ne se sont jamais quittés. Un jour, M. Montanari et son copain étaient au bal à Méziré et c'est là qu'il a croisé le chemin de Marthe, sa future épouse. Celle-ci était en compagnie de son amie Pierrette... qui devint par la suite l'épouse d'André Overnoy et qui est malheureusement décédée en 2007.

PRATIQUE

Repas des Seniors

Le repas annuel offert par la commune aura lieu **le dimanche 22 janvier 2017** à midi à la Salle des Fêtes. Tous les Dampierrois ayant atteint l'âge de 63 ans au 31 décembre 2016 y sont conviés. Les personnes concernées n'ayant pas reçu d'invitation sont priées de bien vouloir le signaler en Mairie. Les conjoints ou compagnons n'ayant pas atteint cet âge pourront participer au repas moyennant une contribution financière (23 €) sous forme de don à verser au Centre Communal d'Action Sociale. Cependant, il est nécessaire de s'inscrire **avant le 6 janvier 2017**. Comme chaque année, le service de cette journée sera assuré par les membres du Conseil municipal et leurs conjoints, ainsi que par les dames du secrétariat de Mairie.

Bons de Noël

Un bon de Noël est offert par la commune aux Dampierrois **ayant atteint l'âge de 70 ans au 31 décembre 2016**. Ce bon, d'une valeur de 25 €, devra être utilisé chez un commerçant dampierrois (alimentation) **avant le 15 janvier 2017**.

Vente de bois de chauffage

Pour le bois de chauffage, les inscriptions sont prises jusqu'au 31 mars 2017 et dans la limite des stocks disponibles. **Prix du stère livré : 45 € le stère de hêtre et 40 € le stère de chêne. Les inscriptions sont enregistrées uniquement au Secrétariat de Mairie (et non par téléphone).**

Recensement des jeunes

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dès leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se présenter munis de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Il est rappelé que le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté, à l'issue de laquelle une attestation de participation est délivrée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire,...).

Le numéro du service Collectes

Nous vous rappelons que le numéro d'appel du service Collectes a changé: il faut désormais composer le **03.81.31.84.99**.

Rappel validité des cartes d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à **15 ans** pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans concerne les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2004 à des personnes majeures. **ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes délivrées aux personnes mineures (durée 10 ans).** Inutile de vous déplacer dans votre Mairie : si votre carte d'identité a été délivrée après le 2 janvier 2004, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Fermeture de la Bibliothèque

Pour les fêtes de fin d'année, la **Bibliothèque** fermera ses portes **du 22 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus**.

Fermeture de la Mairie

Nous vous informons que le secrétariat de Mairie sera fermé **le lundi 26 décembre 2016 et le lundi 2 janvier 2017**.

Café littéraire

Le prochain café littéraire aura lieu **le mardi 31 janvier** à 17h à la Bibliothèque autour du roman «*La Voix des vagues*» de Jackie Copleton.

ETAT-CIVIL 2016

Naissances

21 janvier : Léonie VERNIER
23 janvier : Olivia INEICH
28 janvier : Maël MABROUK
29 janvier : Louis CHAUVELOT
10 février : Ayden LAGNACH
18 février : Abdallah ANJGUAR
19 février : Noah JACQUOT
3 mars : Sophia GAUROIS
8 mars : Malony GRAFFE MONNIN
8 mars : Tyliann GRAFFE MONNIN
12 avril : Elyna PLANQUETTE
18 avril : Lucas CRUZ PEIXEIRO
23 avril : Elisa RONDEZ
14 août : Kaïs BAKRIMI
30 août : Eva PAPPALARDO
17 septembre : Paulo LOTZ
28 septembre : Léa RICHE
4 novembre : Marie GENTILHOMME
17 novembre : Emy REY

Mariages

7 mai : Jean-Patrick CHEVRIER et Aurore MÉRIQUE
9 juillet : Nicolas SARTE et Amandine CHAMBERLIN
16 juillet : Loïc SALVADOR et Elodie GOUWY

Décès

2 janvier : Gérard MOUTENET
8 février : Henri MONALDESCHI
13 février : André SAGET
1^{er} juin : Jean MARTINANT
5 juin : Henriette MARI
28 juin : Alessandro BROI
30 juin : Michel TISSERAND

Listes électorales

Nous vous rappelons qu'il est impératif de vous inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2016**. **Sont concernés** : les personnes nouvellement installées dans la commune et les jeunes qui ont 18 ans ou qui auront 18 ans avant le 28 février 2017 (non inscrits d'office). Les inscriptions sont prises sur présentation de la carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile, aux heures d'ouverture de la Mairie. **Une permanence sera assurée (uniquement pour les listes électorales) le samedi 31 décembre 2016 de 9h à 11h.**

Déchetterie mobile

Voici les dates de passage de la déchetterie mobile (rue de la Combe) pour 2017 : **5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 19 avril, 4 mai, 17 mai, 1^{er} juin, 21 juin, 6 juillet, 19 juillet, 3 août, 23 août, 7 septembre, 20 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre.**

Horaires :

- de 14h à 17h du 1^{er} janvier au 25 mars
- de 15h à 18h du 27 mars au 28 octobre
- de 14h à 17h du 30 octobre au 31 décembre

 **GENERALI**

Christian LAVAL
Agent Général

36, Rue de Badevel
25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

Tél. 03 81 93 01 27 - Fax : 03 81 93 01 93
E-mail : claval@agence.generalif.fr

THERCO

Assistance Chauffage

Parc d'activité
du MOULIN
5, rue des Emaux
25490

DAMPIERRE LES BOIS

Site : therco.fr

- Maintenance et installation Chauffage et climatisation
- Contrat d'entretien chaudières

Tél: 03 81 93 25 66 - Courriel : contact@therco.fr

www.peinture-discount.com

Ferry
distribution

10, Rue des Rochers
25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

Heures d'ouverture
(lundi au samedi inclus) :

1^{er} mars/31 octobre : 1^{er} novembre/28 février :
8h-12h et 14h-19h 8h-12h et 14h-18h

Tél. 03 81 95 21 94 - Fax : 03 81 95 49 84
E-mail : contact@ferry-distribution.com


JARDINERIE-DECORATION-ANIMALERIE

www.villaverde.fr

Direction BEAUCOURT
DAMPIERRE LES BOIS

 Villaverde dampierre les bois

MAG NAIL'S ART
Onglerie - Soins - Conseil
Demouge Magali
martinmag@hotmail.fr
Tél : 06 33 31 94 71 4 Grande-Rue - 25490 Dampierre-les-Bois

VivaL by Casino
Alimentation - Produits frais
et régionaux - Pain - Presse -
Journaux - Jeux de grattage -
FDJ - Pressing -
Livraison à domicile *

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI
de 6h45 à 12h30 et de 15h à 19h30
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS
de 7h30 à 12h30

25490 DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél. 03 81 93 01 83

* Voir conditions en magasin

Atelier CRIS
Coiffure Mixte
1 grande rue - 25490 DAMPIERRE les BOIS
Tél. 03 81 93 24 72
OUVERT LE LUNDI

La Municipalité de Dampierre remercie chaleureusement pour leur précieuse collaboration les différents annonceurs qui, en acceptant de figurer dans cette publication à travers un espace publicitaire, ont contribué à sa réalisation.



TELETHON

INNOVER POUR GUERIR



De nombreuses animations ont été proposées par une poignée de bénévoles dynamiques les 2 et 3 décembre à l'occasion du Téléthon 2016. Soixante convives ont participé au repas du samedi midi, 120 personnes ont applaudi la Compagnie du Grammont le samedi soir. Un joli Téléthon et un bel élan de générosité... malheureusement peu suivi le vendredi. Une somme de 1.700 € a été récoltée et remise à l'AFM.



Merci à tous les bénévoles et aux généreux donateurs !